



# TRAVAUX EN HAUTEUR

## OBJECTIF GENERAL

**Installer des protections provisoires dans des situations de travail variées et utiliser correctement les Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.)**

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

Savoir utiliser les E.P.I. adaptés aux différents systèmes de protection en place.

Savoir installer et se déplacer à l'aide de protections provisoires (ligne de vie et support d'assurage vertical sur corde, utilisation des longes antichutes doubles...) dans **des situations de travail variées.**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de connaître les limites d'utilisation des dispositifs de protection provisoire.

La formation aborde également les situations « accidentogènes » et l'organisation des secours.

## DUREE

3 jours soit 21 heures.

## PRE REQUIS

Aptitude médicale à la pratique des travaux en hauteur.

## PUBLICS CONCERNES

Cette formation s'adresse aux personnels exposés aux risques de chute de hauteur utilisant des E.P.I dans des situations de travail variées nécessitant des installations provisoires et des connexions fréquentes :

- Techniciens et agents d'installation ou de maintenance
- Chargés d'affaires
- Ingénieurs et responsable sécurité

## CONTENU DE LA FORMATION

1. Connaître la réglementation des travaux en hauteur
2. Avoir des notions de droit du travail (responsabilité civile et pénale...)
3. Acquérir des notions de mécanique et de résistance des matériels utilisés
4. Surveiller l'état des systèmes de protection en place
5. Installer et utiliser des systèmes de protection provisoires
6. Appliquer les procédures d'intervention
7. Respecter les consignes de prévention des risques
8. Etre sensibilisé à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des secours

## IMPORTANT

La formation ne traite pas des techniques de déplacement sur corde et "d'accès difficile".

**VALIDATION :** habilitation

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

**LIEU :** Cavaillon ou site client

8 personnes

**DATES :** nous consulter

***Les participants seront équipés de leurs E.P.I. de chaussures adaptées et de vêtements de pluie***